



MAIRIE DE  
SALIGNAC  
04290

SALIGNAC, Le 20 juin 2024

## NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

Madame, Monsieur,

La rentrée des classes des enseignants aura lieu le vendredi 30 août 2024 et celle des élèves le lundi 2 septembre 2024.

Nous vous informons qu'à compter de cette prochaine rentrée des classes, une nouvelle façon de gérer les inscriptions aux services périscolaires (cantine de Salignac et garderie périscolaire) sera mise en place.

### -- LES INSCRIPTIONS DES ENFANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE D'ENTREPIERRES --

Les inscriptions seront prises à Entrepierres pour les élèves scolarisés à l'école maternelle d'Entrepierres. Madame Laalia HEBIDI tiendra **une permanence pour ces inscriptions le jeudi 27 août 2024 de 14h à 18h à l'école d'Entrepierres.**

Vous pouvez trouver les imprimés pour l'inscription des enfants sur le site internet [www.entrepierres.fr](http://www.entrepierres.fr) ou les remplir sur place lors de l'inscription.

### -- LES INSCRIPTIONS DES ENFANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE SALIGNAC ET LES INSCRIPTIONS A LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR TOUS LES ENFANTS (SCOLARISES A SALIGNAC ET A ENTREPIERRES) --



MON ESPACE  
Famille

Découvrez  
l'application

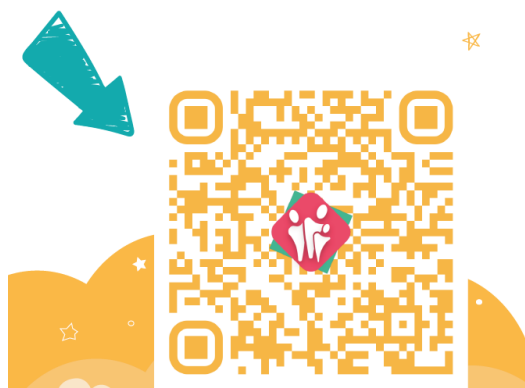
Les inscriptions seront prises à partir d'un portail famille, "Mon Espace Famille", accessible d'un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

A partir de cet espace vous pourrez inscrire vos enfants à la cantine de Salignac et/ou à la garderie.

Si votre enfant utilisera les services périscolaires, nous devons créer votre espace famille. Aussi nous vous demandons de venir au secrétariat de la mairie de Salignac aux dates suivantes :

**Lundi 1 juillet ou mardi 2 juillet 2024  
de 8H30 à 12H00 et de 13H00 à 18H30**

En cas de difficulté prendre contact avec la mairie de Salignac, par mail : [salignachp@orange.fr](mailto:salignachp@orange.fr) ou par téléphone au 04.92.61.31.28.



- A cette occasion, vous devrez nous fournir les documents suivants :
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité,
  - Copie du document attestant de l'autorité parentale ou jugement si nécessaire.

Pour rappel vous pouvez joindre les services périscolaires de Salignac par mail : [garderiecantine@gmail.com](mailto:garderiecantine@gmail.com) ou par téléphone au 04 92 61 06 82 ou 07 83 38 00 17.

**ATTENTION !! Un enfant non inscrit à la cantine ou à la garderie ne pourra pas être accueilli.**

### **--- LE PAIEMENT DES SERVICES CANTINE ET GARDERIE DE SALIGNAC ---**

Le mode de paiement des familles **est inchangé** par rapport à l'année dernière.

Les repas consommés et les temps de garderie périscolaire seront facturés par la mairie, à terme échu, toutes les fins de mois sur relevé des présences des élèves.

Vous recevrez à votre domicile un avis des sommes à payer mensuellement dont vous devrez vous acquitter avant une date limite.

Vous aurez la possibilité de procéder au paiement de différentes façons :

- Par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Il faudra dans ce cas fournir, lors de l'inscription de votre enfant, un relevé d'identité bancaire et signer une autorisation de prélèvement (mandat SEPA).

Ce mode de paiement sera à privilégier afin d'éviter des impayés par oublis qui entraînent des frais et des opérations coûteuses.

***Pour les familles ayant opté pour le prélèvement pour l'année scolaire 2023-2024, nous sommes dans l'obligation de vous faire signer un nouveau mandat de prélèvement.***

- Par internet via Payfip qui permet un paiement par carte bancaire ou par virement sur le compte du Service de Gestion Comptable de Sisteron lors de la réception de l'avis des sommes à payer,

- Par chèque bancaire à envoyer, accompagné du coupon, à l'adresse indiquée sur l'avis des sommes à payer,

- En espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste équipé pour recevoir les paiements de proximité.

Tout ceci sera rappelé sur l'avis que vous recevrez.

### **--- INFORMATIONS DIVERSES---**

Le marché de livraison des repas avec la SARL CHEZ MARC de Peyruis arrive à son terme en juillet 2024. Un appel d'offre a été effectué début juin par la mairie de Salignac.

Le choix du prestataire et le prix du repas vous seront communiqués ultérieurement.

La garderie périscolaire accueille les enfants scolarisés le matin de 7 h 30 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

Les tarifs de la garderie, sont inchangés :

- **0.95 €** la demi-heure,
- Forfait de **50.00 €** par mois si fréquentation au-delà de 26h.

La commune prendra comme précédemment à sa charge les frais de personnels, de bâtiments et de logistique qui représentent une dépense importante.

En ce qui concerne les inscriptions des enfants au transport scolaire, elles sont à faire sur le site du Conseil Régional : **ZOU.MAREGIONSUD.FR**.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous souhaitons à tous les enfants de très bonnes vacances et une très belle rentrée des classes 2024 - 2025.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire de Salignac,  
Angélique EULOGE